

CHOIX À FAIRE POUR LES BLOCS DU MATIN

BLOC AM 1	7 h à 8 h 15	800 \$ / année
BLOC AM 2	7 h 30 à 8 h 15	460 \$ / année
BLOC AM 3	8 h à 8 h 15	165 \$ / année

Si un parent décide de ne pas se prévaloir du service de garde du matin, l'enfant doit demeurer sous sa supervision, à l'extérieur du terrain de l'école, jusqu'à 8 h 15.

L'arrivée des élèves sans bloc de garde doit se faire entre 8 h 15 et 8 h 25 par la porte d'entrée des élèves de l'Académie. Les cours débutent à 8 h 30.

POUR TOUT : **BLOC OBLIGATOIRE**

BLOC SC	Frais annuel de surveillance et de collations entre 8 h 15 et 16 h 15	2 850 \$ / année
----------------	---	------------------

Une collation adaptée est prévue pour les élèves ayant une allergie à leur dossier.

OPTION PLAN REPAS AU MIDI

BLOC MIDI	Frais annuel de repas pour le dîner (<i>facultatif</i>)	990 \$/année
------------------	---	--------------

Le service traiteur ne peut pas garantir l'absence d'allergène comme le lactose, les noix et le gluten pour les repas du dîner. Le choix du menu s'effectue par le parent à raison d'une fois par mois.

CHOIX À FAIRE POUR LES BLOCS DE L'APRÈS-MIDI

BLOC PM 1	16 h 15 à 16 h 30	275 \$ / année
BLOC PM 2	16 h 15 à 17 h	545 \$ / année
BLOC PM 3	16 h 15 à 17 h 30	855 \$ / année
BLOC PM 4	16 h 15 à 18 h	1 295 \$ / année

Si un parent décide de ne pas se prévaloir du service de garde de l'après-midi, l'enfant doit demeurer sous sa supervision, à l'extérieur du terrain de l'école, après 16 h 15.

Le départ des élèves sans bloc de garde doit se faire entre 16 h et 16 h 15 dans la cour intérieure de l'Académie (porte arrière). Les cours terminent à 16 h.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SERVICE DE GARDE APRÈS 18 h :	10 \$ / 5 minutes
GARDE OCCASIONNELLE :	15 \$ / heure
DÉPASSEMENT DE BLOC DE GARDE :	15 \$ / heure

Les minutes utilisées et excédantes à votre bloc de garde seront facturées à la fin du mois. Les blocs de garde qui n'ont pas été utilisés ne peuvent être ni accumulés ni remboursés.

Advenant un changement des besoins de garde, il est possible de modifier son forfait de garde entre 0 à 2 fois, par année. La demande doit se faire par écrit auprès de la responsable du service de garde. Le changement sera effectif au début du prochain mois.

Un reçu fiscal sera remis pour la partie admissible des frais de garde.



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Incluant : la sortie ou l'activité prévue à l'école – le repas – 2 collations	50 \$ à 80 \$
Lors de journées pédagogiques, le parent doit <u>assumer</u> le transport de son enfant vers le campus de Longueuil-Saint-Lambert matin et soir.	

TRANSPORT SCOLAIRE :

Le transport scolaire est offert aux élèves du primaire. Veuillez communiquer avec la personne responsable du transport pour connaître les secteurs desservis au 514 875-0505, poste 579.	
BLOC TRAM : Transport Transport inclut le matin Frais de garde Bloc AM 3 obligatoire - (un reçu d'impôt sera remis)	1 295 \$ 165 \$
BLOC TRMS : Transport Transport inclut le matin et le soir Frais de garde Bloc AM 3 et Bloc PM 2 obligatoire - (un reçu d'impôt sera remis)	1 295 \$ 710 \$
GARDE PARTAGÉE – 2^e ADRESSE Le coût relié au transport d'une deuxième adresse (garde partagée); La 2 ^e adresse est située dans le même territoire d'un centre de service scolaire que l'adresse principale :	600 \$
* La 2 ^e adresse se situe sur le territoire d'un centre de services scolaire différent de l'adresse principale ou notre transporteur privé :	895 \$

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les activités parascolaires sont en sus des frais de garde.
Les blocs de garde doivent couvrir la période de fin de journée jusqu'au début de l'activité parascolaire (cours).